

Elu en 2014, réélu en 2017, le conseiller d'Etat Laurent Favre est candidat à sa réélection au Gouvernement neuchâtelois le 18 avril prochain. Porté par son bilan, il lui tient à cœur de continuer de mettre son énergie et ses compétences à disposition du canton.



Anthea Estoppey
Rédactrice en chef



« Malgré l'intensité de l'engagement, jour et nuit, que demande la fonction de conseiller d'Etat, mon énergie et ma volonté sont intactes, et mes convictions libérales-radicales toujours aussi fortes », assure Laurent Favre. © J. Humbert-Droz

« Il y a encore beaucoup de projets à concrétiser sur la voie du renforcement de l'attractivité du canton de Neuchâtel, notamment aux niveaux résidentiel et économique. » Dès les premières minutes de l'interview en visioconférence, le fil rouge est donné. De l'avis de Laurent Favre, à la tête du département cantonal du développement territorial et de l'environnement (DDTE) depuis 2014, il s'agit du principal défi neuchâtelois pour les quatre prochaines années. « Cela passe bien sûr par la réalisation des projets de mobilité, mais également par la rénovation du parc immobilier neuchâtelois, la valorisation des centres-villes et un accès facilité à la propriété dans le canton. »

En effet, ancrer les jeunes Neuchâtelois, attirer de nouveaux contribuables et pérenniser l'offre d'emploi sont au nombre des ambitions du ministre pour son canton. « Avec plus de deux milliards de francs d'investissements fédéraux dans les quinze prochaines années dans les infrastructures de mobilité, l'emploi dans le domaine de la construction et l'ingénierie est garanti », assure Laurent Favre. Les contournements du Locle et de La Chaux-de-Fonds représentent des exemples « très symboliques de nos ambitions : fluidifier le trafic, réduire les nuisances et revaloriser les centres-villes historiques permettront de renforcer leur attractivité résidentielle et le commerce local. » Dans le contexte de la crise économique actuelle, Laurent Favre appelle d'ailleurs à « aller de l'avant avec les investissements publics, fondamentaux comme impulsion à l'activité des entreprises, pour le développement du canton et d'une attractivité résidentielle et économique renforcée. »

Atout majeur

Soucieux d'en garantir la réalisation, il pense que ses connaissances, son réseau et l'expérience récoltée au Conseil national et au Conseil d'Etat méritent d'être encore exploitées par le canton de Neuchâtel et sa population. « On

parle de projets chiffrés en centaines de millions voire de milliards de francs pour lesquels il faut continuellement convaincre au niveau fédéral afin que les fonds soient libérés et que les premiers coups de pioche puissent avoir lieu dans les délais prévus. » Dans ce contexte, son engagement dans les différentes conférences intercantionales, dont la présidence de la Conférence suisse des transports « représentative – cela manque probablement de modestie (*rires*) – un atout majeur dans la défense des projets neuchâtelois. »

En matière de développement durable, après avoir élaboré la stratégie Mobilité 2030 de complémentarité route-rail-mobilité douce, il a conduit les travaux du nouveau plan directeur cantonal qui « allie mieux l'urbanisation aux infrastructures de transport public. » Il a aussi porté d'importants projets de redéploiement de la biodiversité et promu une agriculture familiale durable. Enfin, la révision de la loi cantonale sur l'énergie, qui se veut « ambitieuse et réaliste à la fois » en matière de transition énergétique, est représentative de son action : « réussir le développement durable à la mode libérale-radical. C'est-à-dire en raisonnant de manière équilibrée en ses trois dimensions économique, environnementale et sociale pour créer de la valeur ajoutée en réduisant l'impact de nos activités sur la nature, soit la définition même de la croissance qualitative. » Laurent Favre se réjouit d'ailleurs de présenter dans le courant du mois de février le premier Plan climat cantonal.